

A l'ordre du jour du CTPD figurait la mise en place des deux SIP de Toulouse Ouest et Toulouse Sud-Ouest.

La CGT a porté les revendications des personnels concernés, revendications exprimées à nouveau lors des deux heures mensuelles d'information syndicale sur les sites de Basso-Cambo et du Mirail. Deux collègues ont siégé en qualité d'expert.

La Direction a répondu à la liminaire de la CGT en affirmant que de nombreuses réunions avaient eu lieu sur la mise en place des futures SIP. Certes, on peut « dialoguer » mais les personnels n'ont été entendus ni sur l'essentiel, ni même sur l'accessoire.

A l'issue du CTPD, la CGT a voté contre la mise en place de ces deux SIP.

SUR L'EMPLOI :

La Direction est restée sourde à la problématique, allant même jusqu'à jouer les provocatrices en déclarant que « le calibrage des emplois à l'accueil était surdimensionné ». La mission est sous-estimée. Actuellement, plus de 100 000 contribuables par an fréquentent le guichet du seul Hôtel des Impôts et les chiffres de la dernière campagne IR démontrent que la fréquentation des guichets est en constante augmentation dans le réseau !

Nous assistons à de nouveaux tours de passe-passe ou simple effet d'annonce habituels sur l'emploi.

Cadre A recouvrement au SIP Ouest : trois emplois catégorie A (filiale gestion publique) sont transférés sur les deux SIP du Mirail. Mais, seuls deux de ces trois emplois existent réellement à la trésorerie de Basso-Cambo. Dans l'attente d'une future création d'emploi A en charge du recouvrement sur le SIP Ouest, la Direction fera appel à une inspectrice affectée actuellement à la Division des Particuliers jusqu'au 28 février 2012. Ce nouvel emploi de catégorie A filiale GP sera-t-il implanté en supplément ou bien sera-t-il créé par transformation d'un emploi de catégorie B comme à la Trésorerie SPL de St Gaudens ? La direction a refusé de répondre. Toujours très peu de transparence dans la gestion des emplois et tout particulièrement dans la gestion des emplois de A ! Nous serons attentifs, jusque là et après !

L'accueil est dimensionné à 8 emplois : 6 d'origine FF, 2 GP. Or, côté FF, seuls 5 emplois sont pourvus. Rappelons qu'au moment des discussions, il était prévu 7 emplois ex-DGI pour l'accueil, puis que la Direction n'en a retenu que 6, avant d'annoncer implicitement au cours de ce CTPD que les agents ne seraient que 5,2 à occuper ces 6 « chaises » (compte tenu des temps partiels et seulement si le gardien est à l'accueil au moins à mi-temps) !!

La Direction joue à un pseudo chantage sur le 6^{ème} emploi. La Direction affirme ne pas savoir qui affecter à ce poste et dans le même temps elle pose la question de la création d'un emploi d'agent technique à la place du poste de gardien-concierge, agent technique qui pourrait bien constituer le 6^{ème} ! !.

Pour la CGT Finances Publiques, la question est de savoir quelles missions doivent incomber au gardien-concierge. Compte-tenu du site, il est clair qu'un emploi de gardien-concierge trouve toute sa pertinence et qu'un emploi supplémentaire d'agent technique affecté aux services communs trouverait toute sa place. Néanmoins, le problème humain de la réaffectation de la précédente gardienne (avec le relogement qui y était associé) a malheureusement perdu de son actualité.

Dans tous les cas, nous serons attentifs au fait que le *dimensionnement réel* de l'accueil, au 01/12/2011, soit a minima celui qui est proposé par la direction elle-même, c'est à dire 6 emplois issus de la filiale fiscale et 2 de la filiale gestion publique.

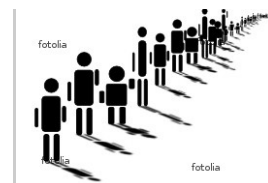
Nous avons fait la démonstration qu'en dessous de ce seuil, avec l'affluence cumulée de l'ex-trésorerie et de l'ex-hôtel des finances, la tenue de l'accueil serait ingérable.

Un jeune lauréat de catégorie C Filière GP arrivé au 1^{er} août sera affecté à l'accueil. La CGT a contesté ces méthodes consistant à mettre en difficulté de jeunes agents. La Direction et le comptable se sont engagés à accompagner ce jeune collègue dans l'exercice de ses missions.

Cellules CSP (Contrôle sur pièces) : aucune réponse de la Direction sur le calibrage des effectifs.

La CGT a aussi dénoncé les engagements du DRFIP à donner satisfaction à des demandes de collègues ne voulant pas rejoindre le SIP avec plus ou moins de contrepartie, suite à des entretiens individuels, sans qu'aucune CAPL ne soit tenue. **Il est clair que lors des CAPL de changement de libellé des collègues rejoignant les SIP et des mutations, les représentants du personnel seront particulièrement attentifs au respect des règles de gestion pour toutes et tous.**

A l'issue de ce CTPD, les collègues ne voulant pas rejoindre le SIP ont quinze jours pour le faire savoir à la Direction. Selon la circulaire du 6 mars 2009, une garantie d'affectation sur résidence, en surnombre le cas échéant doit être appliquée.



SUR L'INDEMNITE DE SUJESTION PARTICULIERE :

Il a été donné lecture de la motion dans laquelle les personnels du Mirail rappelaient la reconnaissance et le soutien qu'ils attendaient du directeur Général, dans un contexte, où les agressions sont trop fréquentes.

Force est de constater que les Directions locale et générale continuent de se prévaloir avec ironie de leur propre acratie : « La décision est entre les mains du Ministre... », « mais le temps qui passe est plutôt un bon signe... ». « ...La preuve : si on avait du vous répondre défavorablement, vous le sauriez déjà ». **De qui se moque-t-on ?!**

On voit encore une fois le zèle dont font preuve les Directions, à répondre favorablement aux revendications légitimes des collègues. Décidément, on est bien loin des engagements de Ph. PARINI.

SUR LA CANTINE :

Là encore, la Direction attend !

Lors de la dernière Assemblée Générale, les personnels se sont montrés favorables au maintien de la cantine et se sont même prononcés par écrit pour dire qu'ils viendraient y manger. Ils posaient toutefois l'exigence de l'amélioration de la qualité des repas. Comme ils s'y étaient engagés à leur tour, les membres de l'association ont fait étudier la possibilité de préparer les repas sur place.

L'architecte a refusé les différentes propositions, faites par Midi Gastronomie avec l'aval des services vétérinaires, à cause de problèmes d'évacuation en cas d'incendie. La CGT a soutenu que ce problème n'était sans doute pas insurmontable techniquement (création d'une troisième ouverture, peut-être) ni financièrement, au regard de l'enjeu.

Mais, la Direction attend... ! Et cette fois-ci : ... « de nouvelles propositions de Midi Gastronomie » !

Pauvre Pénélope ! Elle risque de les attendre longtemps, et les personnels avec, si elle ne s'implique pas davantage auprès de l'architecte.

Cet espace de pause, de détente, qui pouvait être une oasis dans cet immeuble non pas « pensé » pour les agents, mais pour assurer au meilleur coût la visibilité d'un calendrier, court le risque de tomber en désuétude à plus ou moins long terme. Au final, ce sont les conditions de vie au travail des personnels qui s'en ressentiront.

La question sera soumise par la CGT au prochain CDAS.

Il y a péril en la demeure et nous n'allons nous contenter de cette passivité !

SUR LES M2 :



La Direction n'a pas voulu poursuivre plus loin les débats sur le nécessaire agrandissement des deux SIP. Il n'est pas question de parler de surface par agent ! Alors à quoi bon, toutes ces réunions préparatoires si en fin de compte la Direction n'apporte aucune solution aux préoccupations des personnels. En majorité, les services sont à moins de 10 m²/agent, et trois bureaux (au minimum) sont à moins de 9 m².

Les questions de l'agrandissement et du relogement avaient été portées par la CGT et des solutions alternatives raisonnables avaient été proposées et chiffrées.

Pourtant, aujourd'hui, il va falloir mettre plus de monde dans le même espace. La Direction espère sans doute gagner des m² en continuant de supprimer des emplois.

SUR LE PARKING :

La Direction attend de rencontrer la Municipalité pour l'aménagement de la zone attenante au parking actuel, sur lequel sont posés les algécos, ce qui permettrait une extension de celui-ci.

La rencontre devrait se tenir au mois d'Octobre. Un projet de la DRFIP avec extension à l'arrière aurait été élaboré. La convention actuelle sur le parking provisoire se termine à la fin des travaux (et donc jusqu'à l'enlèvement des algécos prévu fin Janvier).

Le Calendrier de fin des travaux

10 au 14 octobre : installation du matériel des archives dynamiques, livraison du mobilier du 1^{er} étage.

17 au 28 octobre : montage du mobilier du 1^{er} étage (**Les collègues seront associés au positionnement des perches**).

31 octobre au 4 novembre : réception du bâtiment, livraison du mobilier du RDC.

5 au 11 novembre : montage du mobilier du RDC, début du déménagement du 1^{er} étage (CSP, ICE, PCE).

11 au 18 novembre : visite des personnels du RDC pour pose des perches et fin de l'installation du 1^{er} étage. Début d'installation des collègues du CDI et du RDC (services communs).

21 au 25 novembre : Installation des CDI au 1^{er} étage, AFI au RDC et arrivée des premiers collègues de la trésorerie en cette fin de semaine.

28 novembre au 2 décembre : fin d'installation du CDI au 1^{er} étage, des agents de l'accueil et de la trésorerie.

Les archives stockées à Bonnefoy seront rapatriées au mois de décembre.